

#### **COMPTE RENDU**

#### REUNION du CONSEIL d'ADMINISTRATION

#### du 28 septembre 2022 à 14 h 00 en Mairie de Séchilienne

#### Présents / Pouvoirs / Excusés -> cf. liste en annexe

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

### Points à l'ordre du jour

1		ACCUEIL ET VALIDATION DU CR DU CA DU 15 JUIN 2022	4
2		VIE ASSOCIATIVE, GESTION DE L'ASSOCIATION	5
	2.1	Festival Pastoralisme et Grands Espaces	5
	2.2	Composition de l'équipe technique	5
	2.3	Budget prévisionnel 2022 et éléments nouveaux et notables	6
	2.4	Adhésions des collectivités à la FAI : faisabilité, opportunités partagées et calendrier	6
3		SERVICES AUX ADHÉRENTS, PERSPECTIVES ET PROJETS	10
	3.1	Agrément des GP : proposition d'une doctrine Iséroise	10
	3.2	Tarification des contrats MAEC 2023	12
		Actualités : bilan de la saison et démarches sécheresse / Démarche sécheresse territoriale et	12
	3.4	"Brigade" de bergers en Isère : Ébauche d'organisation et de missions	13
4		QUESTIONS DIVERSES	14
	4.1	Assurance « bétail gros risques en espace pastoral »	14



## Extraits des délibérations, Conseil d'Administration du 28 septembre 2022

#### 1 ACCUEIL ET VALIDATION DU CR DU CA DU 15 JUIN 2022

Les Administrateurs valident le compte rendu du CA du 15 juin 2022.

#### 2 VIE ASSOCIATIVE, GESTION DE L'ASSOCIATION

#### 2.1 Festival Pastoralisme et Grands Espaces

Le CA prend acte de l'organisation et de la présence des officiels sur le festival, et ses membres s'organiseront autant que possible pour être présents aux temps forts de cette édition.

#### 2.2 Composition de l'équipe technique

Le CA prend acte de ces éléments d'organisation et donne mandat aux Président et Directeur pour la mettre en œuvre.

#### 2.3 Budget prévisionnel 2022 et éléments nouveaux et notables

Le CA prend connaissance de la liste des actions inscrites au budget prévisionnel et autorise le Président et l'équipe technique à engager les programmes et les demandes de financements afférentes.

#### 2.4 Adhésions des collectivités à la FAI : faisabilité, opportunités partagées et calendrier

Le CA valide le principe de l'adhésion des intercommunalités Iséroises à la FAI 1/sur la base d'une part fixe et 2/d'une part sous forme de convention d'objectifs, adaptée à chacun des territoires. Le CA propose qu'une formalisation puisse être établie pour le CA de décembre, afin de l'engager autant que possible dès 2023.

#### 3 Services aux Adhérents, Perspectives et Projets

#### 3.1 Agrément des GP: proposition d'une doctrine Iséroise

Sous réserve de la solidité des actes que ce texte engage, le CA de la FAI valide le principe d'une doctrine et propose que, pour garantir la dimension collective de ces structures, le seuil de 2 adhérents soit marqué d'un ratio de 80% maximum des UGB apportées par l'un des 2 adhérents. Le CA demande à l'équipe technique de transmettre cette version du texte à la DDT pour les suites à donner.

#### 3.2 Tarification des contrats MAEC 2023

Afin de faciliter la réalisation de ces dossiers et de ne pas engager les autofinancements de la FAI sur ces actions, le CA valide la tarification proposée aux bénéficiaires par dossier (150€ nets de taxes pour une MAEC sans plan de gestion et 750€ nets de taxes pour une mesure à plan de gestion).

Il mandate l'équipe technique pour procéder aux demandes de financement nécessaires. Le CA de la FAI souligne l'engagement du Département de l'Isère dans le soutien aux activités pastorales et à la mise en œuvre et l'évaluation des actions agroenvironnementales.

## 3.3 Actualités : bilan de la saison et démarches sécheresse / Démarche sécheresse territoriale et calamités

Il ressort de ce bilan que la saison 2022 a été très particulière du fait de la sècheresse et de la chaleur, affectant les humains, les animaux, les végétations et les écosystèmes. Le CA souligne la réactivité des porteurs d'enjeux environnementaux, des services de l'État et de la Chambre d'Agriculture dans les différentes démarches entreprises.

En termes d'enseignement, nous pouvons constater d'une part l'importance des espaces pastoraux dans les gestions des exploitations d'élevage, et d'autre part l'importance de conserver des souplesses de gestion, dans une stratégie de préservation et de renouvellement des ressources naturelles.

L'année 2022 peut servir de référence comme année difficile, pour le dimensionnement des capacités des estives et des besoins des animaux.

#### 3.4 "Brigade" de bergers en Isère : Ébauche d'organisation et de missions

Afin de répondre aux nouveaux contextes de l'exercice des activités pastorales et en considérant les nouveaux enjeux relatifs au travail en espace pastoral, le CA de la FAI valide le principe de l'engagement de berger d'appuis sur le département de l'Isère et va travailler sur son contenu. Le CA mandate le Président et l'équipe technique pour mieux quantifier cette mission, son organisation et la chiffrer, dans un premier temps en lien avec le Département de l'Isère, les associations de bergers, le Parc National des Écrins qui a déjà de l'expérience.

#### 4 QUESTIONS DIVERSES

#### 4.1 Assurance « bétail gros risques en espace pastoral »

Devant l'importance et l'historique de ce service d'assurance groupée, le CA demande qu'il n'y ait pas de rupture de service d'assurance en 2023.

Le CA a conscience des difficultés techniques et administratives qu'engage la nouvelle règle en matière d'assurance, et il demande à l'équipe technique de la FAI de faire un point juridique et technique pour pouvoir émettre des propositions d'organisation pour décembre 2022.



# Compte Rendu Conseil d'Administration du 28 septembre 2022 en mairie de Séchilienne

#### 1 ACCUEIL ET VALIDATION DU CR DU CA DU 15 JUIN 2022

#### Accueil des participants

Denis REBREYEND remercie Mme Cyrille PLENET, Maire, et la commune de Séchilienne, de leur accueil dans leurs locaux.

Denis REBREYEND salue sa présence, aussi en tant que Vice-Présidente déléguée à l'agriculture, la filière bois et la montagne à Grenoble-Alpes Métropole, et celle de Lilian VARGAS, Chef du service Agriculture, Forêt, Biodiversité, Montagne, tous deux invités à ce Conseil d'Administration autour du sujet relatif à l'adhésion des intercommunalités.

Denis REBREYEND salue la mémoire et l'action de Constant Plançon, pour sa mémoire des gens et des lieux, et sa finesse d'intervention et de regard sur les exploitations de montagne, les estives et le pastoralisme, bien au-delà du Trièves et de l'Isère. Il a été très présent dans les actions de la Fédération des Alpages de l'Isère.

Mme le maire et Denis REBREYEND accueillent les participants.

Mme Cyrille PLENET est maire depuis 2014 de Séchilienne et Conseillère Métropolitaine de Grenoble-Alpes Métropole, Vice-présidente chargée de l'agriculture, de la filière bois et de la montagne depuis 2020. Mme le Maire fait part des éléments agricoles et sylvicoles de la commune de Séchilienne.

Séchilienne est une commune rurale, qui a vu son essor en fond de vallée du fait des corrections torrentielles, et conserve un très fort réseau de hameaux. La Commune va jusqu'au Péage de Vizille.

90% de la surface communale est boisée, aussi du fait des abandons des zones agricoles de pente, avec quelques espaces agricoles portant des fermes historiques, avec de l'élevage bovin viande, des chevaux, des chèvres (avec transformation). Les terres agricoles sont sur plusieurs gradients altitudinaux de la commune.

La distillerie mobile à vapeur Ambix, dont le siège social est à Vizille, passe sur la commune ; elle intervient à façon et est l'un des leviers qui permettent de conserver les vergers.

Le bois est un secteur en difficulté avec de faibles entrées financières pour les communes, avec une économie fragile et aléatoire.

Mme le Maire mentionne les belles ruines du <u>Château fort de la famille Alleman</u>, en partie détruit lors de la dernière guerre au moment du départ des troupes Allemandes. Une compensation de guerre a été versée et utilisée pour faire fonctionner les usines de Jarrie, afin de donner du travail aux gens. Le château a été repris par la commune, et il n'est pas reconstruit.

Séchilienne (1000 hab.) est plutôt une commune modeste, elle est parmi les plus modestes commune de montagne de GAM. Des arrivées récentes d'habitants plutôt aisés, avec une population croissante, changent la structure de la

population, mais les moyens budgétaires pour des réalisations restent limités. En particulier, il existe de fortes problématiques autour de l'école qui est à réhabiliter.

La déviation routière, si elle a facilité la vie du village, a dévitalisé les commerces du centre bourg qui étaient restés actifs du fait de l'éloignement avec les bourgs voisins. Le dernier commerce, la boulangerie, a fermé en 2019. Au cours de ce mandat, la reprise commerciale est tentée par les élus, avec un projet de relocalisation commerciale sur la place du village. Un bâtiment ossature bois a été créé pour installer une épicerie multiservice (ouverte le 27 septembre 2022), avec un portage individuel (retenu parmi 5 porteurs successifs de projets). Dans ce projet, la commune maîtrise le foncier, fixe les règles de loyer et accompagne ainsi la relance commerciale.

La réserve naturelle nationale du lac Luitel, également sur la commune de Séchilienne, est la première réserve naturelle nationale créée en France, le 15 mars 1961.

#### Validation du CR du CA de la FAI du 15 juin 2022

Le Président de séance demande aux participants s'ils ont reçu le CR du CA du 15/06/2022 et s'ils ont des remarques à son propos.

Les Administrateurs valident le compte rendu du CA du 15 juin 2022.

#### 2 VIE ASSOCIATIVE, GESTION DEL'ASSOCIATION

#### 2.1 Festival Pastoralisme et Grands Espaces

Rapporteurs: Arnaud CHATTARD, Denis REBREYEND et Bruno CARAGUEL

Il est fait état des temps forts et des stratégies de représentation du CA de la FAI au moment des temps forts du festival :

- Soirée d'ouverture jeudi 6/10 place Victor Hugo 18:00 Inauguration du village festival et 19:30 Cérémonie d'ouverture
- Samedi 8/10 10:30-11:00 Passage et arrivée des vaches de la descente
- Samedi 8/10 18:00 Visite du Pdt du CDI
- Samedi 8/10 20:00 Cérémonie de clôture

Il est rappelé la présence FAI sur les stands et dans les médias tous les jours, surtout vendredi samedi et dimanche. Denis REBREYEND souligne l'importance de la présence des membres du CA dans le festival, à la fois dans les temps forts et dans la vie du festival. A cette occasion, il salue les engagements des bénévoles.

Le CA prend acte de l'organisation et de la présence des officiels sur le festival, et ses membres s'organiseront autant que possible pour être présents aux temps forts de cette édition.

#### 2.2 Composition de l'équipe technique

Rapporteurs: Florent SALVI et Bruno CARAGUEL

L'équipe fait face à de fortes charges de travail relatives à la mise en œuvre et à la prise d'ampleur du festival et surtout à la mise en œuvre des MAEC (90 contrats pressentis avec pour échéance avril 2023).

Le contrat de remplacement du congé maternité de Céline BARRÈRE qu'assure Margot PETIT-DIT-DARIEL a été consolidé en CDI au 1er septembre 2022.

Le reste de l'organisation de l'équipe est inchangé.

Par ailleurs, une démarche de réécriture des éléments du social de l'équipe technique (contrats de travail, règlement intérieur...) a été engagée avec l'aide de Florent SALVI, et devrait aboutir en fin d'année 2022 – début 2023.

Un projet tutoré est à l'étude pour 1 à 2 périodes de 1 à 2 semaines chacune dans le courant de l'automne 2022, afin de faire des enquêtes de satisfaction et d'avoir un regard extérieur sur le festival.

Le CA prend acte de ces éléments d'organisation et donne mandat aux Président et Directeur pour la mettre en œuvre.

#### 2.3 Budget prévisionnel 2022 et éléments nouveaux et notables

Rapporteurs: Florent SALVI, Véronique BORDEL, Bruno CARAGUEL

Annexes: Charges et Produits 2022 prévisionnels

Concernant les charges prévisionnelles 2022, ce BP comprend, au niveau des achats groupés, le coût des polaires Salewa; par ailleurs quelques ajustements ont été faits notamment sur les coûts prévisionnels de carburant.

Bruno CARAGUEL donne lecture et commente les produits prévisionnels 2022.

Au niveau de la présentation des produits prévisionnels, la dernière colonne de droite nous permet de distinguer les actions de type "technique" des actions de type "médiation".

Bruno CARAGUEL fait état d'un diagnostic pastoral demandé par les communes de Claix et Seyssins sur la coline de Comboire (ENS), en lisière urbaine, sur un site très fréquenté. Suite à des visites de terrain de premier contact et exploratoires (2) est demandé à la FAI et à l'ADDEAR d'intervenir conjointement. Le CEN agit en appui technique des communes. Une réponse sera à faire dans l'automne 2022.

Le CA prend connaissance de la liste des actions inscrites au budget prévisionnel et autorise le Président et l'équipe technique à engager les programmes et les demandes de financements afférentes.

#### 2.4 Adhésions des collectivités à la FAI : faisabilité, opportunités partagées et calendrier

Rapporteurs: Denis REBREYEND et Bruno CARAGUEL

Pour mémoire, le CA du 15 juin avait ouvert le débat sur les opportunités d'adhésion des intercommunalités à la FAI. Il convient à présent de faire le point sur les éléments inhérents à cette question, avec en particulier :

- Les éléments qui peuvent constituer un argumentaire à cette adhésion;
- Les services rendus en retour;
- Les modes de gouvernance qui seront à organiser, et de ce fait la participation avec la mise en place ou non d'un collège spécifique.

Dans les modalités d'adhésion, 3 types d'intercommunalités sont présents en Isère :

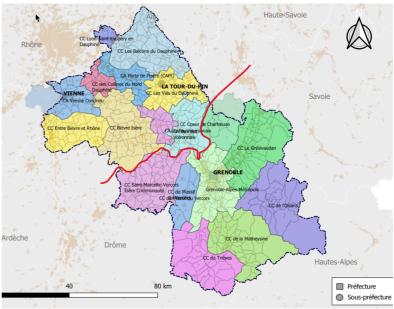
- Les Communautés de Communes.
- Les Communautés d'agglomération,
- L'Agglomération Grenobloise.

Bruno CARAGUEL présente la carte des outils de coopération intercommunalités Iséroises, en mettant en avant les deux principales zones avec des approches FAI différentes, séparées par la ligne rouge (Figure 1):

Au sud-est de cette ligne, plutôt en territoire de montagne, des relationnels établis ou en cours, que ce soit avec les intercommunalités ou avec leurs communes support, historiquement adhérentes à la FAI.

Au nord-ouest, où l'on trouve peu ou pas d'historiques, mais des problématiques « pastorales » croissantes, aussi du fait de l'arrivée du loup dans ces territoires.

Figure 1 : carte des intercommunalités Iséroises et des "habitudes" de travail de la FAI



Il se trouve que les intercommunalités (plutôt "de montagne") sont déjà en relation avec les activités pastorales, sur les éléments suivants :

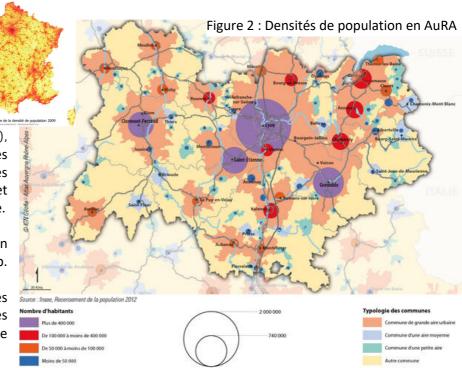
- Portage de Plans Pastoraux Territoriaux;
- Portage de politiques pastorales, avec concertation, aménagements, culture, médiation...
  - Via les PPT
  - O Via des initiatives territoriales (Grésivaudan, Saint Marcelin Vercors Isère)

- o Portage d'actions pastorales (AFP en Oisans, Culture dans le Trièves, sensibilisation dans le Vercors, prédation dans le Matheysine, SMVIC...)
- o Présence sur des temps forts stratégiques (GAM sur le festival...)
- 0 .../...

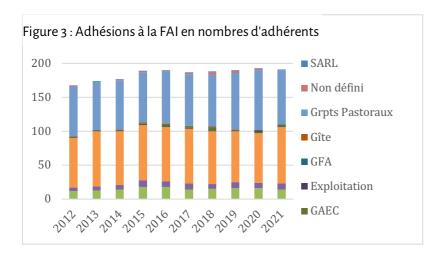
Bruno CARAGUEL fait état des densités et dynamiques de population et de la présence des aires urbaines / habitées, qui sont importantes en AuRA

(Erreur! Source du renvoi introuvable.), en grande proximité avec les espaces pastoraux, avec des populations très variées et aux attentes diverses et impliquant des logiques de multiusage.

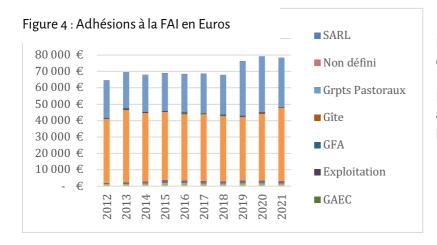
Les dynamiques de population sont en forte croissance (AURA = +50 000 hab. sur la période 2012-2018, soit +0,8%)
Cela se traduit également par des opportunités dans l'ensemble des « circuits courts » et stratégies de proximité.



#### Structure des adhérents à la FAI



En ce qui concerne les adhésions à la FAI, issues pour le moment des contributions des communes de montagne et des structures d'alpage (GP...), elles représentent 81 000 € sur 651 000 € au compte de résultat (13% du montant), avec une répartition en nombre d'adhérents à peu près équivalente entre les communes et les structures d'alpage (Figure 3). Depuis 2012, cette structure est stable dans le temps, plutôt croissante en nombre.



Le montant des adhésions est plutôt croissant depuis 2012 (Figure 4).

En 2021, 56,65% du montant des adhésions est apporté par les Communes, le reste principalement par les structures d'alpage.

#### Place des actions de médiation dans la structure du budget de la FAI (prévisionnel 2022)

Dans la structure du budget de la FAI, nous avons fait le tri entre les actions affectées aux missions techniques et celles affectées à la médiation. Sur le prévisionnel 2022 daté de septembre, les données sont les suivantes :

Éléments budgétaires	Subvent	tions	Autres pro	duits	Montant to Financem		Monta mobilisable		Autofinancer	nent
sous-total non affecté			91 400 €	25%	91 400 €	12%	90 000 €	13%		
sous-total Médiation	96629	24%	9 845 €	3%	106 474 €	14%	97 596 €	14%	39 473 €	49%
sous-total Technique	302851	76%	259 951 €	72%	562 801 €	74%	506 321 €	73%		
TOTAL GENERAL	399480	100%	361 196 €	100%	760 675 €	100%	693 917 €	100%	80 000 €	

	Nbre de jrs Tech	Nbre de jrs Admin	Nbre de jrs Stagiaires	Total	% du temps de travail prévu
sous-total « Non affecté »	103	174		277	13%
sous-total « Médiation »	288	36	193	518	25%
sous-total « Technique »	1019	187	61	1266	61%
TOTAL GENERAL	1410	397	254	2061	100%

En résumé, la « médiation » représente 14% du budget 2022, 25% du temps de travail et consomme 50% des montants des adhésions collectées par la FAI.

Bruno CARAGUEL fait état des sujets (offres de services, évènements, prévention de conflits-médiations...) partagés avec les intercommunalités à destination de leurs politiques ou de l'accueil de leurs habitants/entreprises, sous différents cadres et contextes :

- En termes de médiation
  - Le Festival
  - o La participation à des temps territoriaux sur les thématiques agro-pastorales, comme les comices
  - o Les actions de sensibilisation autour des chiens de protection
  - Les démarches à la signalétique pastorale en lien avec les activités de pleine nature, la prévention des conflits,
     l'articulation avec les trails et autres évènements sportifs en alpage, que ce soit en domaine skiable ou non
  - o Les outils de vulgarisation comme les clips et autres productions cinématographiques
  - Coopération décentralisée, jumelages...
  - Intégration des activités pastorales dans les offres touristiques territoriales
  - 0 .../...
- En termes d'appuis techniques
  - o La contribution à l'approvisionnement des PAIT avec des productions agro-pastorales
  - o La prévention de la prédation
  - O Les démarches de mise en valeur pastorale d'espaces naturels périurbains, les diagnostics pastoraux préalables à ces mises en valeur, les relations aux éleveurs intéressés...
  - o Les actions visant la découverte du pastoralisme pour des jeunes publics, en cadre scolaire ou non
  - 0 .../...

Il est convenu que le clivage proposé n'est pas hermétique et que l'ensemble des actions conduites par la FAI intéressent potentiellement les éleveurs, élus des communes de montagne et de structures intercommunales.

Bruno CARAGUEL propose une première simulation de montants d'adhésion potentiels seulement calculée sur la base de 0,10€/habitant. Un premier tableau de simulation est proposé (Figure 5).

Figure 5 : Simulation des montants de cotisations potentielles des intercommunalités

			Simulation à 0,1€/hab			
Intercommunalité	Type d'interco	Population recenst 2018 (Pop légale)	Simulation d'adhésion sur la base ci- dessus	Si en zone de montagne avec des Cnes déjà adhérentes FAI		
Grenoble-Alpes Métropole	Agglomération	445 059	44 506 €	44 506 €		
CC Le Grésivaudan	Com Com	101 729	10 173 €	10 173 €		
CC Les Balcons du Dauphiné	Com Com	76 630	7 663 €	- €		
CC Les Vals du Dauphiné	Com Com	62 888	6 289 €	- €		
CC Bièvre Isère	Com Com	54 727	5 473 €	- €		
CC Entre Bièvre et Rhône	Com Com	67 971	6 797 €	- €		
Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté	Com Com	44 327	4 433 €	4 433 €		
CC Lyon Saint-Exupéry en Dauphiné	Com Com	28 608	2861€	- €		
CC des Collines du Nord Dauphiné	Com Com	24 695	2 470 €	- €		
CC de Bièvre Est	Com Com	22 261	2 226 €	- €		
CC de la Matheysine	Com Com	18 956	1896 €	1896 €		
CC Cœur de Chartreuse*	Com Com	17 045	1705 €	1705 €		
CC du Massif du Vercors	Com Com	11 839	1184 €	1 184 €		
CC de l'Oisans	Com Com	10 662	1066 €	1066 €		
CC du Trièves	Com Com	10 103	1010 €	1010 €		
CA Porte de l'Isère	Comm. d'agglo	107 395	10 740 €	- €		
CA du Pays voironnais	Comm. d'agglo	93 573	9 357 €	9 357 €		
Vienne Condrieu Agglomération*	Com Com	90 357	9 036 €	- €		
		Total	128 883 €	75 329 €		

Il est évoqué pour mise en débat la nature des relations à mettre en place avec les intercommunalités en cas d'adhésion, à savoir :

- Quelle "promesse adhérent" de la FAI?
  - o Le festival à Grenoble, des facilités de rebond d'éléments du festival?
  - O Des appuis territoriaux à l'émergence de politiques publiques (PPT?) ou thématiques (loup, stratégies pastorales?) ?
- **Quel mode de participation** à la vie associative de la FAI?
  - o Un collège dédié ? Qui participe ?
  - o Participation à tous les CA?
- Quel calendrier partagé?
  - o Projet associatif à boucler en 2022?
  - o Proposition de lancement des cotisations en janvier 2023, en anticipation de la décision de l'AG?
  - o AGE FAI en avril 2023?

Dans tous les cas, l'opportunité d'une relation particulière avec les intercommunalités est à adapter aux stratégies de ces dernières, et sera de nature à renforcer les liens de la FAI avec les questions pastorales par :

- Une action supra-communale et infra départementale
- L'opportunité d'approfondir la sensibilisation de la jeunesse et des habitants des villes mais aussi des «campagnes» aux espaces de nature / au monde rural par la mise en œuvre d'outils de communication communs de sensibilisation, dont des événements grand public.

Denis REBREYEND engage le débat.

Patrick DOLCI et Jean-Rémy OUGIER rapportent que certains responsables d'alpage ne sont pas sensibles aux actions de médiation et souhaiteraient que la FAI reste sur des missions techniques. Dans l'échange, il est également reproché par ces mêmes acteurs le fait que le festival ait été déplacé des Adrets – Prapoutel à Grenoble.

Le CA rapporte que les actions de médiation sont stratégiques pour anticiper les ruptures entre les mondes et pour prévenir les conflits d'usages qui pourraient naître des méconnaissances réciproques. Le CA convient que des temps forts en montagne restent stratégiques et à conserver.

Pour Florent SALVI, « l'entre soi » n'est plus possible, à la fois pour les relations aux financeurs et l'efficacité des actions, il faut selon lui aller vers les autres. Il souligne l'importance de la question de la médiation et de la présence dans ces espaces urbains, avec et pour les acteurs du pastoralisme, pour parler de l'intérieur des espaces pastoraux.

Cyrille PLENET et Lilian VARGAS partagent ce point de vue.

Cyrille PLENET souligne la part que la « médiation » mobilise dans le temps de travail et les capacités d'autofinancement de la FAI (pour mémoire 14% du budget 2022, 25% du temps de travail et consomme 50% des montants des adhésions collectées par la FAI), ainsi que la transversalité des actions de la FAI.

Ils soulignent que l'argument majeur de la FAI dans les relations avec les collectivités locales est celui des engagements déjà pris dans les différentes actions de médiation et de sensibilisation engagées en lien avec les collectivités territoriales, à dominante urbaine ou non.

Lilian VARGAS signale que le principe basé sur une cotisation seule à 0,10€/habitant est très élevé pour Grenoble Alpes Métropole, et que le seul argument du nombre d'habitants pour asseoir une stratégie d'adhésion et de collaboration peut être politiquement maladroit. Il propose de travailler des simulations avec le Directeur de la FAI.

Avec Cyrille PLENET, ils proposent de travailler plutôt sur une articulation entre une adhésion et une convention d'objectifs, qui permettra à la fois de garantir une présence des intercommunalités sur les questions pastorales et d'adapter les actions sur chacune d'elles.

Arnaud CHATTARD et Jean Remy OUGIER, également vice-présidents de Communauté de Communes, soulignent qu'en effet cela permettra d'avoir une approche territoriale plus adaptée.

N'ayant plus de demandes de prise de parole, Denis REBREYEND propose en synthèse que les intercommunalités puissent:

1- être adhérentes à la FAI et que cette relation soit établie sur la base d'une adhésion dont les composantes restent à définir

et

2- De mettre à l'étude le principe d'une relation établie sur la base d'une convention d'objectifs, à travailler avec chacune d'entre elles, et qui pourra reprendre des éléments liés aux historiques de la FAI avec ces dernières.

Le CA valide le principe de l'adhésion des intercommunalités Iséroises à la FAI 1/sur la base d'une part fixe et 2/d'une part sous forme de convention d'objectifs, adaptée à chacun des territoires. Le CA propose qu'une formalisation puisse être établie pour le CA de décembre, afin de l'engager autant que possible dès 2023.

#### 3 Services aux Adhérents, Perspectives et Projets

#### 3.1 Agrément des GP: proposition d'une doctrine Iséroise

Rapporteurs: Denis REBREYEND, Christophe MOULIN et Bruno CARAGUEL

Le Conseil d'Administration de la FAI a été sollicité par la DDT sur la qualification des Groupements Pastoraux, afin d'émettre une proposition de critères et conditions d'agrément des Groupements Pastoraux pour l'Isère.

En mars 2022, en réponse à nos propositions, la DDT nous fait savoir qu'il n'est pas opportun de rajouter trop de règle et d'en rester au code rural, et propose de rester sur une «doctrine», nous permettant de bénéficier d'un cadre pour l'émergence, l'agrément et l'accompagnement des Groupement Pastoraux.

Un RDV avec l'équipe de la DDT en septembre 2022 a permis de reprendre le texte dans cet objectif, d'éliminer des éléments qui ne peuvent être facilement contrôlés et de peu différents sur le fond des propositions émises par le CA de la FAI et remises aux participants en version papier.

#### Denis REBREYEND ouvre le débat.

Le CA prend acte de la proposition de la DDT de faire évoluer ce texte en une doctrine, mais souhaite que les actes et actions d'animation ne soient pas mises en défaut selon les interprétations. Le CA souhaite que cette doctrine puisse être solide et ne mette pas les acteurs techniques et Administrations en défaut en cas de différents, qu'ils soient portés devant les tribunaux ou non.

Sur la question des proportions de bétail mis dans le collectif, le CA de la FAI propose la valeur charnière de 80%.

La version ainsi amendée de l'échange avec la DDT et à la suite du Conseil d'Administration de ce jour est présentée dans le texte ci-dessous, avec les éléments de modification signalés en rouge (propositions de la DDT de septembre 2022) ou en vert (propositions du CA de la FAI du 28 septembre 2022).

#### Rappel législatif et réglementaire :

Les conditions de constitution des Groupements Pastoraux (territoires, adhérents) sont régies par les articles L 113-2 à L 113-5 et R 113-1 à R 113-12 du Code Rural.

L'article R 113-4 du Code Rural prévoit que l'agrément est donné aux Groupements, par le préfet, après avis de la CDOA. Des critères et des conditions d'agrément peuvent donc être établis au niveau départemental.

#### Proposition de <del>critères</del> doctrine pour les conditions d'agrément des Groupements Pastoraux pour l'Isère

**On entend par "adhérent au Groupement Pastoral",** une exploitation représentée par une personne physique ou morale à jour de ses cotisations au dit Groupement pastoral et plaçant régulièrement des bêtes dans ce même Groupement dans des proportions significatives pour son élevage, système, et au regard des enjeux de l'espace pastoral considéré.

**Sont éligibles à l'attribution de l'agrément en tant que Groupement Pastoral**, les structures mettant en œuvre (ou ayant projet de le faire dans les saisons prochaines) une gestion et mise en valeur collective d'un espace pastoral, à l'échelle d'une entité homogène et cohérente, en y organisant le pâturage de leurs troupeaux avec ou sans mélange des bêtes:

- Ayant pour forme juridique le syndicat professionnel (loi 1884), association (loi 1901), ou des coopératives agricoles.
- \* Regroupant au minimum soit:
  - > 3 adhérents. En cas de présence d'un GAEC, d'une EARL à plusieurs..., le nombre sera de 2 adhérents minimum.
  - 2 adhérents minimum, avec dans ce cas une proportion d'animaux réellement mis dans le collectif ne dépassant pas 80% des UGB ainsi rassemblées pour l'un des deux adhérents.
- Faisant la preuve du fonctionnement collectif:
  - Par la réalité du troupeau pris en charge par le Groupement Pastoral: Chaque adhérent doit inscrire des bêtes dans le Groupement Pastoral, de manière annuelle et régulière. Dès la deuxième année sans mise en estive, l'adhérent concerné ne comptera pas dans l'effectif des adhérents relatif à l'éligibilité de l'agrément.
  - Par la publicité du fonctionnement courant: Comme le prévoient les statuts des Groupements Pastoraux, à la suite de son Assemblée Générale annuelle, le Groupement doit transmettre sans délais à la DDT de l'Isère le PV de l'Assemblée Générale, comprenant la convocation à l'AG, la liste à jour de ses membres, un rapport moral et d'activité, un rapport financier, les listes à jour des adhérents et des animaux inscrits et effectivement pris en garde par le Groupement. Après analyse de ces éléments, la DDT se réserve la possibilité de participer à l'AG suivante.
  - Par la publicité de l'Assemblée Générale: Le Groupement Pastoral ayant son siège social en Isère devra adresser ses convocations pour information à la DDT de l'Isère, au moins 2 semaines avant la date de cette dernière. La DDT pourra participer en observateur et à des fins de contrôle à cette assemblée générale. En cas de demande expresse de l'Administration, l'Assemblée Générale devra se tenir dans une commune de l'Isère.
  - Par la tenue à jour d'un règlement intérieur et d'un règlement sanitaire qui pourront être demandés par l'Administration.

Sous réserve de la solidité des actes que ce texte engage, le CA de la FAI valide le principe d'une doctrine et propose que, pour garantir la dimension collective de ces structures, le seuil de 2 adhérents soit marqué d'un ratio de 80% maximum des UGB apportées par l'un des 2 adhérents. Le CA demande à l'équipe technique de transmettre cette version du texte à la DDT pour les suites à donner.

#### 3.2 Tarification des contrats MAEC 2023

Rapporteurs: Denis REBREYEND et Bruno CARAGUEL

- La mise en place des MAEC s'engage et il convient de préciser la relation avec les bénéficiaires de ces contrats.
- Le temps de travail pour préparer les documents nécessaires à l'engagement d'une MAEC à plan de gestion est estimé entre 2 et 3 jours de travail et à 0,5 jours pour une MAEC SHP.
- Le coût de journée FAI est de 585€/jr, déplacements compris.

Il est proposé de solliciter une aide du Département de l'Isère sur la moitié du temps de travail dédié à la mise en place de ces MAEC, dans l'objectif d'améliorer l'efficience environnementale des gestions pastorales Iséroises et de faciliter l'accès des pétitionnaires aux MAEC.

Notons que le Conseil Départemental a déjà engagé ce même type de démarche sur la programmation précédente, et qu'il a également permis le suivi, à raison d'une visite sur la totalité du contrat, de chaque MAEC à plan de gestion.

Pour mémoire, le Département a également engagé en 2020 et 2021 des MAEC à plan de gestion sans mobiliser de FEADER, pour les GP volontaires créés depuis 2015.

Ainsi, la tarification proposée en vue de la mise en œuvre des MAEC 2023-2028 serait la suivante :

	Règle de facturation proposée / dossier En € nets de taxes
Mise en place des PAEC	- €
Rédaction des SHP	150,00 €
Rédaction d'une MAEC avec visite de terrain	750,00 €
Rédaction d'une MAEC sans visite de terrain	750,00 €

Afin de faciliter la réalisation de ces dossiers et de ne pas engager les autofinancements de la FAI sur ces actions, le CA valide la tarification proposée aux bénéficiaires par dossier (150€ nets de taxes pour une MAEC sans plan de gestion et 750€ nets de taxes pour une mesure à plan de gestion).

Il mandate l'équipe technique pour procéder aux demandes de financement nécessaires. Le CA de la FAI souligne l'engagement du Département de l'Isère dans le soutien aux activités pastorales et à la mise en œuvre et l'évaluation des actions agroenvironnementales.

## 3.3 Actualités : bilan de la saison et démarches sécheresse / Démarche sécheresse territoriale et calamités

Rapporteur: Denis REBREYEND

Denis RBREYEND fait état des démarches engagées auprès de la DDT et de la Chambre d'Agriculture pour faire reconnaître les difficultés rencontrées cette année et demander de la souplesse administrative dans la gestion de la saison, particulièrement sur la mobilisation des DPB et la mise en œuvre des MAEC. La FAI a été invitée à la Commission Départementale d'Expertise du 26 aout 2022, convoquée et animée par la DDT.

Cela a été l'occasion de partager les difficultés repérées dans les groupements pastoraux.

Denis REBREYEND salue la souplesse et la réactivité des porteurs d'enjeux environnementaux dans les repositionnements des activités pastorales qui ont pu être demandés.

Denis REBREYEND propose de faire un rapide tour de table de bilan de la saison en ciblant les faits marquants.

- Sur l'alpage du Sénépi, approvisionnement en eau très tendu mais a fonctionné, apparition de <u>Mortarello</u> (lésions du pied des bovins aussi appelé « piétin Italien ») ; observations de loup sur l'alpage.
- Sur l'alpage de Gobert, constat de bêtes qui ne restaient pas dans le quartier d'aout, de prédations avec dérochements ; tout est descendu à cette date, avec une saison difficile ; troupeau très abattu dans les fortes chaleurs.
- Mortalités inexpliquées dans le sud Trièves, avec des vétérinaires qui évoquent la qualité de l'eau et l'affaiblissement du bétail du fait des très fortes chaleurs.

- Sur le Col de l'homme, des problèmes pulmonaires sur les brebis, très probablement dus à la poussière.
- Certaines estives ont commencé par pâturer les hauteurs laissant les sous-bois pour plus tard, proposant ainsi des couverts arborés aux animaux et valorisant les ressources d'altitude avant qu'elles ne soient séchées.

Il ressort de ce bilan que la saison 2022 a été très particulière du fait de la sècheresse et de la chaleur, affectant les humains, les animaux, les végétations et les écosystèmes. Le CA souligne la réactivité des porteurs d'enjeux environnementaux, des services de l'État et de la Chambre d'Agriculture dans les différentes démarches entreprises.

En termes d'enseignement, nous pouvons constater d'une part l'importance des espaces pastoraux dans les gestions des exploitations d'élevage, et d'autre part l'importance de conserver des souplesses de gestion, dans une stratégie de préservation et de renouvellement des ressources naturelles.

L'année 2022 peut servir de référence comme année difficile, pour le dimensionnement des capacités des estives et des besoins des animaux.

#### 3.4 "Brigade" de bergers en Isère : Ébauche d'organisation et de missions

Rapporteurs: Denis REBREYEND et Arnaud CHATTARD

Suite à un échange entre Fabien MULYK, Denis REBREYEND et Arnaud CHATTARD, le Conseil Départemental de l'Isère se questionne sur la mise en place d'un service de **remplacement et/ou d'appui de bergers en Isère**, probablement dès 2023. Fabien MULYK, VP à l'Agriculture, en a fait l'annonce lors de la journée des alpagistes au Charmant Som, le 9 août 2022.

Il s'agit donc à présent de réfléchir ensemble aux différents types de besoins et aux missions à confier, aussi pour repérer comment organiser et animer ce dispositif, en définir les modalités de facturation.

Une rencontre professionnelle du festival prévue le dimanche 9 octobre de 10h30 à 12h30 sera centrée sur le thème « **Quels** besoins pour la mise en place d'un service de remplacement et/ou d'appui de bergers en Isère ?» et visera à réunir éleveurs et bergers autour de ce sujet, pour ébaucher les bases opérationnelles de cette opportunité, Ce temps visera à amender nos réflexions.

Pour cette mise en œuvre, il conviendra ensuite de repérer les premiers éléments d'organisation et de structurer les débats de cet automne, autour des éléments suivants :

- Quels sont les besoins opérationnels (ébauches de fiches de mission...),
- Quelles seront les modalités de mise en œuvre (calendrier, relation avec les autres initiatives du même type...)
- Quelles seront les modalités de facturation éventuelle aux demandeurs, ...
- Quel rôle la FAI peut assumer (recrutement, gestion des plannings, ...).

En termes de calendrier, il convient de préparer une demande de financement auprès du CDI dans le courant de l'automne, au moins en termes de chiffrage sommaire.

De manière technique, il s'agit de combler les éléments liés aux absences et de les financer sur les indemnités journalières des absences de salariés, ou «droit au retrait» des exploitants agricoles. Mais ces questions viendront plus tard et il convient à présent de travailler sur les attendus opérationnels.

En termes opérationnels, le CA valide les premiers éléments suivants :

- En 1<sup>er</sup>, la FAI est-elle favorable pour s'engager dans cette voie aux côtés du Département ?
  - Oui, avec les moyens financiers adaptés, sachant que l'organisation va être complexe
- En 2<sup>d</sup>, évaluer quels sont les besoins attendus et les quantifier :
  - o Titre proposé : berger(s) d'appuis (et / ou de remplacement)
  - O Dans quels contextes mobiliser ces bergers d'appuis?
    - Accident et maladie des salariés ou responsables d'alpage
    - Droit au répit
    - Mises en danger personnelles, conjugales
    - Remplacement sur les congés payés
    - Ravitaillements particulièrement en contexte d'astreinte

- o Quelles missions attendues?
  - Prises de recul technique, regard extérieur
  - Remplacements, aide
- o En été seulement ? Sur les exploitations ? Quand ?
  - Juin à fin octobre à minima pour les alpages
  - Voir au-delà dans le Sce de remplacement, pour avoir un/des salariés typés pastoral et les conserver dans les logiques de travail
- o Quelles complémentarités avec les autres bergers d'appuis (du Parc National des Ecrins par exemple)?
  - Question importante, point important à préciser, il faut les rencontrer.

Les questions relatives à la manière de faire viendront courant décembre, avec ces pistes de travail :

- Ouels profils de poste?
- o Combien de salariés?
- Ouels financements mobiliser?
- O Quelles règles de mise à disposition, de priorisation?
- O Quelle facturation? Envisager la gratuité ou une fraction de reste à charge?
- O Quelle mobilisation technique et budgétaire de la FAI en cas de non-sollicitation de ce salarié?

Afin de répondre aux nouveaux contextes de l'exercice des activités pastorales et en considérant les nouveaux enjeux relatifs au travail en espace pastoral, le CA de la FAI valide le principe de l'engagement de berger d'appuis sur le département de l'Isère et va travailler sur son contenu. Le CA mandate le Président et l'équipe technique pour mieux quantifier cette mission, son organisation et la chiffrer, dans un premier temps en lien avec le Département de l'Isère, les associations de bergers, le Parc National des Écrins qui a déjà de l'expérience.

#### 4 QUESTIONS DIVERSES

#### 4.1 Assurance « bétail gros risques en espace pastoral »

Le contrat dans son organisation actuelle a pu être maintenu en 2022, il ne pourra plus l'être en 2023. Il convient de voir les suites à donner avec l'assureur GROUPAMA sur l'organisation à mettre en place et les éventuels agréments que la FAI doit acquérir si la FAI et GROUPAMA maintiennent une organisation similaire à ce qui préexistait.

Il est proposé que les responsables d'alpage recherchent des devis d'assurance à titre individuel pour leurs GP, afin de préciser les offres.

Guy DURAND insiste sur le fait qu'il n'y ait pas de rupture de service en 2023.

Devant l'importance et l'historique de ce service d'assurance groupée, le CA demande qu'il n'y ait pas de rupture de service d'assurance en 2023

Le CA a conscience des difficultés techniques et administratives qu'engage la nouvelle règle en matière d'assurance, et il demande à l'équipe technique de la FAI de faire un point juridique et technique pour pouvoir émettre des propositions d'organisation pour décembre 2022.



L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 18 heures 45.

\*\*\*\*



Compte	Charges	Mtt Total
Achats D'études Et Pre	estations De Services	29 316
Achats Non Stockés Do	e Fournitures	11 389
Achats Groupés		60 987
ACHATS		101 692
Locations		18 940
Entretien Et Réparation	ı	9 600
Primes D'assurance		4 163
Divers		3 500
SERVICES EXTERIEUR	RS	36 203
Honoraires Et Interméd	liaires	10 264
Publicite Communicati	on Relations Publiques	10 575
Déplacements, Mission	ns Et Réceptions	28 689
Frais Postaux Et Teleco	ommunications	9 590
Services Bancaires Et	Assimilés	1 500
Divers		2 100
AUTRES SERVICES EX	CTERIEURS	62 718
Taxe Sur Les Salaires		14 000
IMPOTS, TAXES ET VE	RSEMENTS ASSIMILES	14 000
Rémunérations Du Per	sonnel	483 130
CHARGES DE PERSON	NEL	483 130
Droits D'auteur Et De R	Reproduction	288
AUTRES CHARGES DE	GESTION COURANTE	288
		24 500
DOTATIONS AUX AMO	RTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	24 500

Fédération des Alpages de l'Isère	Budget Prévisionnel 2022 Produits	subventions	autres produits	montant total financement	montant mobilisable en 2022	charges externes directement en lien
	Conventions Pluriannuelles	253 521	64 464	317 984	304 322	70 277
	Subventions Ponctuelles	145 959	4 500	150 459	117 659	24 487
	AMO des TP		32 409	32 409	32 409	
	Appuis Techniques		60 680	60 680	48 680	
	Prestations de Formation		250	250	250	524
	Etudes Diagnostics		53 409	53 409	48 099	5 000
	<b>Prestations Diverses</b>		<i>50 075</i>	50 075	50 075	1 131
	Autres Produits		95 410	95 410	94 010	18 482
	non défini					
	TOTAL GENERAL	399 480	361 196	760 675	695 503	119 901

28/09/2022 page 1



## Participation au Conseil d'Administration de la FAI en date du 28 septembre 2022 à Séchilienne

NOM Prénom	Fonction	Structure Représenté par	Prése	nt Pouvo	oir Excusé	Droit de Vote	au Bureau F
Collège des Membres Actifs (é	lus) : 18 Collège au no	ombre de 11 minimum et 21 maximum				Oui Non	
DUGIER Jean Rémy	Maire	Cne BESSE EN OISANS	X			1	
HATTARD Arnaud	Maire	Cne LAVALDENS	X			1	
ERRIN Gilda	Maire	Cne SALETTE FALLAVAUX (LA)		X		1	
ALLY Maurice		GP ALPETTE DE CHAPAREILLAN					Membre
ERRE Jean Louis		GP BACHILIANNE			X		
LANÇON Laurent	Président	GP COL DE L'HOMME	x			1	
BOUVIER Roland	Trésorier	GP COL DU COQ		X		1	Membre
SAUZE Jean Luc		GP COMBEAU			X		
REBREYEND Denis	Président	GP GOBERT	X			1	Président
VIAL Jean-Michel	Président	GP GRESSE BAS DAUPHINE				1	rresident
	President		X				
DURAND Guy	D / : 1 .	GP MOLIERE (LA)	X			1	
ACQUIN René	Président	GP MONT FRAIS					Secrétaire
SALVI Florent	Président	GP MONT ST MURY	X			1	Trésorier
GIROUD Camille		GP PLEYNET					
NICOLAS Pierre	Président	GP SENEPI			X		Vice-Préside
OANNAIS Didier	Président	GP VALBONNAIS					
ARGOUD Daniel	Propriétaire Fonçier	non défini					
CHARRIERE Vincent		SARL MOLIERE (LA)	X			1	
Collège des Membres de Droit	: 16 Collège au no	mbre de 10 minimum et 20 maximum				Oui Non	
REY Stefany	Présidente	AAC					
•							
ABBA Audrey	Présidente Drésident	ADABEL ASSOCIATION					
GIRARD Didier	Président	Assoc APAO					
PORTELLO Félix	Berger	Assoc des Bergères et Bergers des Alpes du Sud et Provence					
-AVRÉ Christine	Co-Présidente	Assoc SITADEL					
REYMOND Julien	Co-Président	Assoc SITADEL					
DARLET Jean-Claude	Président	Chambre d'Agriculture de l'Isère					
BLONDEAU Flore	Chargée de mission	Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes					
BOSCH FRANCHINO Christine	Directrice de la DAT	CT Conseil Départemental de l'Isère 2 Patrick PRUDHOMME	x			1	
PINEDE Stéphan	Directeur	DDPP de l'Isère					
CEREZA Xavier	Directeur	DDT de l'Isère			X		
GEROMIN Frédéric	Délégué	Domaines skiables de France Jean-René HIRIGOYEN	ı x		Α	1	
SIMIAN Sébastien	Président	GDS de l'Isère Irène MARCANT	X			1	
NIER Joseph		GP SENEPI	X			1	
ARLOT Marie Pierre	Directrice	INRAE GRENOBLE					
BOUVET Jean-Yves	Directeur	Office National des Forêts Agence Départementale					
Collège des Membres Consult	atifs: 19					Oui Non	
	Président	ADAM					
FAURE Jean	Président	AFRAT					
BARANI Marie-Pierre	Présidente	Assoc CEN ISERE - AVENIR					
CHARRON Guy	Président	Assoc Départementale des Communes Forestières de l'Isère					
MICHON Bernard	rresident	·					
	D / ! ! .	Assoc Espace Belledonne					
SPIEGELBERGER Thomas	Président	Assoc Espace Belledonne					
CHENAVIER Danielle	Présidente	Assoc Fédération des Chasseurs de l'Isère					
CARAGUEL Bruno	Président	Association Française de Pastoralisme					
	Président	Association Nationale des Élus de la Montagne					
TRAUB Nicolas	Directeur	Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF)					
	Directeur	EPLEFPA COTE ST ANDRE (LA)					
CARLIOZ Chantal	Présidente	Isère Attractivité					
OOLCI Patrick	Président	Maison des Alpages de Besse en Oisans	x				
COGNE Olivier	Directeur	MUSÉE DAUPHINOIS					
MURGIA Arnaud	Président	PARC National des Ecrins PNE					
	Chef	RTM de Grenoble					
Anthony MARTIN	Directeur départemental	SAFER 38			X		
	Président	SM Parc Naturel Régional de Chartreuse					
SCARON Dominique		SM Parc Naturel Régional du Vercors Agnès TREGRET	X				
ADENOT Jacques	Président					Oui Non	
ADENOT Jacques							
ADENOT Jacques		Association des Maires et Adjoints de l'Isère					
ADENOT Jacques Membres d'Honneur de l'Assoc	ciation : 4 Président	Association des Maires et Adjoints de l'Isère Cne GRENORI E - La Mairie					
ADENOT Jacques  Membres d'Honneur de l'Assor  PIOLLE Eric	Président Maire	Cne GRENOBLE - La Mairie					
ADENOT Jacques  Membres d'Honneur de l'Assoc  PIOLLE Eric  NAUQUIEZ Laurent	Président Maire Président	Cne GRENOBLE - La Mairie Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes					
ADENOT Jacques  Membres d'Honneur de l'Assoc  PIOLLE Eric  NAUQUIEZ Laurent  BARBIER Jean-Pierre	Président Maire Président Président Président	Cne GRENOBLE - La Mairie					
ESCARON Dominique ADENOT Jacques Membres d'Honneur de l'Association PIOLLE Eric NAUQUIEZ Laurent BARBIER Jean-Pierre Membres de l'Equipe Technique	Président Maire Président Président Président	Cne GRENOBLE - La Mairie Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes				Oui • Non	
ADENOT Jacques  Membres d'Honneur de l'Assoc  PIOLLE Eric  NAUQUIEZ Laurent  BARBIER Jean-Pierre	Président Maire Président Président Président	Cne GRENOBLE - La Mairie Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes	X			Oui • Non	
ADENOT Jacques  Membres d'Honneur de l'Assoc  PIOLLE Eric  NAUQUIEZ Laurent  BARBIER Jean-Pierre  Membres de l'Equipe Techniqu	Président Maire Président Président Président	Cne GRENOBLE - La Mairie Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes CT Conseil Départemental de l'Isère 1	X			Oui ●Non	
MENOT Jacques Membres d'Honneur de l'Association PIOLLE Eric WAUQUIEZ Laurent BARBIER Jean-Pierre Membres de l'Equipe Technique BORDEL Véronique CARAGUEL Bruno	Président Maire Président Président Président	Cne GRENOBLE - La Mairie  Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes  CT Conseil Départemental de l'Isère 1  Assoc Fédération des Alpages de l'Isère  Assoc Fédération des Alpages de l'Isère				Oui • Non	
MENOT Jacques Membres d'Honneur de l'Association PIOLLE Eric VAUQUIEZ Laurent MARBIER Jean-Pierre Membres de l'Equipe Technique MORDEL Véronique	Président Maire Président Président Président	Cne GRENOBLE - La Mairie Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes CT Conseil Départemental de l'Isère 1  Assoc Fédération des Alpages de l'Isère	X				
DENOT Jacques  Ilembres d'Honneur de l'Association  IOLLE Eric VAUQUIEZ Laurent  ARBIER Jean-Pierre Ilembres de l'Equipe Techniqu  ORDEL Véronique  ARAGUEL Bruno  IOULIN Christophe  nvités: 2	Président Maire Président Président Président Président	Cne GRENOBLE - La Mairie Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes CT Conseil Départemental de l'Isère 1  Assoc Fédération des Alpages de l'Isère Assoc Fédération des Alpages de l'Isère Assoc Fédération des Alpages de l'Isère	x x			Oui Non	
DENOT Jacques  flembres d'Honneur de l'Association  IOLLE Eric VAUQUIEZ Laurent  ARBIER Jean-Pierre flembres de l'Equipe Techniqu  ORDEL Véronique  ARAGUEL Bruno  MOULIN Christophe  nvités: 2  LENET Cyrille	Président Maire Président Président Président Président UE: 3	Cne GRENOBLE - La Mairie  Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes  CT Conseil Départemental de l'Isère 1  Assoc Fédération des Alpages de l'Isère  Assoc Fédération des Alpages de l'Isère  Assoc Fédération des Alpages de l'Isère  Comm d'Agglo GRENOBLE ALPES METROPOLE	x x				
MENOT Jacques Membres d'Honneur de l'Association PIOLLE Eric VAUQUIEZ Laurent BARBIER Jean-Pierre Membres de l'Equipe Technique BORDEL Véronique BARAGUEL Bruno MOULIN Christophe	Président Maire Président Président Président Président  UE: 3  Vice-Présidente Chef de Service	Cne GRENOBLE - La Mairie Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes CT Conseil Départemental de l'Isère 1  Assoc Fédération des Alpages de l'Isère Assoc Fédération des Alpages de l'Isère Assoc Fédération des Alpages de l'Isère	x x				